

✓ I S A S :

DECLASSIFIED BY: 62/II33/1114.10002.DPP.28021/07

Portent intégration et nomination de Monsieur
REMI Alfred dans les cadres de la catégorie
... hiérarchie I des Services Techniques
(Techniques Industrielles).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

D.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
 (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
 (/u la loi n° 15/62 du 3..2.62 portant statut général des fonctionnaires;
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.56 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
 (/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun de la catégorie AI des Services Techniques;
 (/u le décret n° 62/150/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation de des diverses catégories des cadres;
 (/u la décret n° 62/687/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3..2.62 portant statut général des fonctionnaires;
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
 (/u le décret n° 63/31/FPGBE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en les articles 7 et 8;
 (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements;
 (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
 (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
 (/u le décret n° 80/644 du 28.1..80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
 (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
 (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement;
 (/u la Lettre n°1711/HEN/DGROC/DCE du 13.4.82 du Directeur de l'Orientatation et des Bourses transmettant le dossier de l'intéressé;
 (/u le Protocole d'accord du 24.11.75 signé entre la République Populaire du Congo et la République Démocratique Allemande;

D.C.F.

D E C R E T E :

LIB

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 24.11.75 susvisés, Monsieur BELI Alfred, né le 15.09.1954 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Electrotechnique obtenu à l'Ecole Supérieur d'Enseignement Technique de KARL-MAX (R.D.A.), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles) et nommé au grade d'Ingénieur des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BR.ZZ.VILLE, le 30 Novembre 19

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean ITADI.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard GOMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Esséoumba LEKOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP.DFP 3
DFP.BST 1
D.B. 3
D.C.F. 1
M.I.P. 1
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SGCM/BC 2